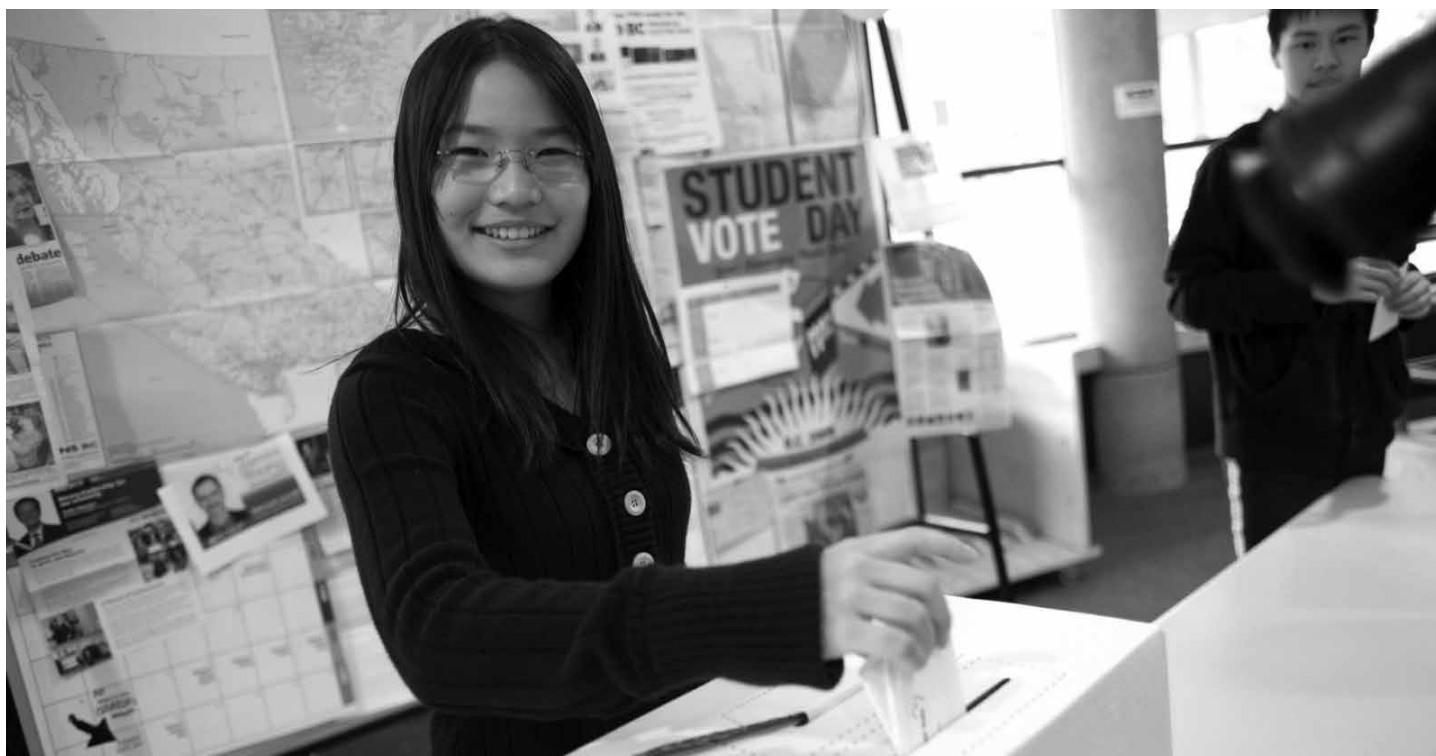


7

LE VOTE



À tous les quatre ans, les électrices et électeurs de l'Ontario choisissent ceux qui représenteront leurs intérêts et seront à la tête de leur communauté. L'électorat élit les représentantes et représentants des conseils municipaux et des conseils scolaires.

Le gouvernement provincial a mis en place des règles que l'électorat et les candidates/candidats doivent suivre. Toutefois, les municipalités sont responsables de la coordination des élections des conseils municipaux et scolaires dans leur juridiction. Chaque municipalité possède une ou un secrétaire de municipalité qui est chargé d'administrer l'élection.

Vous êtes admissible au vote lors des élections du conseil municipale en Ontario si :

- Vous êtes une citoyenne/un citoyen canadien ;
- Vous êtes âgée/âgé d'au moins 18 ans ;
- Vous qualifiez au vote dans votre municipalité. *

* Vous pouvez qualifier de l'une des trois manières suivantes :

1. Vous êtes une *électrice résidente/électeur résident* si vous résidez dans la municipalité ;
2. Vous êtes une *électrice non-résidente/électeur non-résident* si vous possédez ou louez une propriété dans la municipalité, mais que vous n'y habitez pas ;
3. Vous êtes la conjointe/le conjoint d'une *électrice non-résidente/électeur non-résident*.

Il y a aussi une règle spéciale pour les étudiants qui étudient à l'extérieur de leur municipalité. Si vous êtes un étudiant et considérez que votre « maison » est située dans la municipalité où vous résidez lorsque vous n'êtes pas à l'école (c.-à-d. l'endroit où vous avez l'intention de retourner suite à vos études), vous avez alors le droit de voter dans votre municipalité d'origine et dans la municipalité où vous habitez pendant que vous êtes aux études.

Vous êtes admissible au vote lors des élections scolaires en Ontario si :

- Vous êtes une citoyenne/un citoyen canadien ;
- Vous êtes âgée/âgé d'au moins 18 ans ;
- Vous qualifiez au vote pour un conseil scolaire.

Si vous êtes une *électrice résidente/électeur résident*, vous êtes admissible au vote pour une conseillère/conseiller scolaire qui représente la municipalité ou le quartier/district où vous habitez.

Il existe 4 types de conseils scolaires, mais vous ne pouvez voter que pour l'un des types :

- Conseil scolaire public anglophone
- Conseil scolaire catholique anglophone
- Conseil scolaire public francophone
- Conseil scolaire catholique francophone

LEÇON 7 : LE VOTE

Les électrices/électeurs sont admissibles automatiquement au vote pour le conseil scolaire public anglophone. Toutefois, ils peuvent faire le changement et soutenir un type différent de conseil scolaire. La Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) tient le registre du soutien aux écoles.

Si une personne souhaite changer le type de conseil scolaire pour lequel elle veut voter, elle doit contacter le SEFM. Lorsqu'elle contacte le SEFM, cette personne peut changer de conseil scolaire dans les scénarios suivants :

- Afin de voter pour le conseil scolaire catholique anglophone, cette personne est de dénomination catholique et elle ou sa conjointe/son conjoint soutient le conseil scolaire catholique anglophone;
- Afin de voter pour le conseil scolaire public francophone, cette personne est une ou un ayant droit* de langue française et elle ou sa conjointe/son conjoint soutient le conseil scolaire public francophone.
- Afin de voter pour le conseil scolaire catholique francophone, cette personne est de dénomination catholique, est une ou un ayant droit de langue française et elle ou sa conjointe/son conjoint soutient le conseil scolaire catholique francophone.

Selon la Charte canadienne des droits et libertés, en Ontario, un ayant droit de langue française est défini comme quelqu'un ayant le français comme langue maternelle, quelqu'un ayant reçu une éducation en langue française ou quelqu'un dont l'enfant reçoit ou a reçu une éducation en langue française à l'école élémentaire et/ou secondaire.

La Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) est responsable de préparer la liste électorale préliminaire de chaque municipalité. Votre municipalité reçoit la liste préliminaire de la SEFM pour ensuite créer et afficher la **liste électorale**.

Le nom d'une électrice/un électeur doit se trouver sur la **liste électorale** pour qu'il puisse exprimer son suffrage. Bien que l'électrice/électeur peut être ajouté à la liste électorale le jour de l'élection, il est préférable de s'y prendre en avance. Dans certaines municipalités, être sur la liste électorale permet aux électrices/électeurs de recevoir sa carte d'information de l'électeur qui indique où se trouve votre bureau de vote le jour du vote et les dates, heures et endroits où vous pouvez voter par anticipation. Ils peuvent vérifier si ils sont sur la liste électorale en contactant leur municipalité ou en utilisant le site internet Voter Lookup (<https://www.voterlookup.ca>) (disponible en français).

Chaque municipalité est responsable d'administrer l'élection et de déterminer le mode de scrutin. Les options incluent le vote électronique, le vote par la poste, le vote par téléphone, les bulletins de vote en papier ou encore une combinaison de ces méthodes. Veuillez consulter le bureau de votre secrétaire de municipalité ou le bureau des élections pour obtenir de l'information plus précise sur le mode de scrutin choisi par votre municipalité.

Lorsque les électrices/électeurs arrivent au bureau de vote pour voter, ils doivent présenter une pièce d'identité qui prouve qu'ils sont la personne qui apparaît sur la liste électorale. La pièce d'identité doit inclure leur nom et leur adresse. L'identification avec photo n'est pas requise.

Le **bulletin de vote** liste les noms des candidates/candidats qui se présentent dans chaque course électorale. Dans les **élections majoritaires uninominales** (au contraire du vote préférentiel), il y a un espace à côté de chaque nom de candidate/candidat sur le bulletin de vote qui permet de marquer le bulletin de vote. Les électrices/électeurs ont le droit de marquer leur bulletin de vote pour autant de candidates/candidats que le nombre qui sera élu à l'issue de l'élection. Par exemple, si cinq conseillères/conseillers sont élus **par l'ensemble de l'électorat**, vous pouvez voter pour cinq candidates/candidats (ou moins). Sinon, si une seule candidate/candidat doit être élu dans le quartier/district, l'électorat ne peut voter que pour une seule candidate ou candidat. L'électorat peut aussi voter que pour une seule candidate/candidat au poste de conseillère/conseil scolaire.

Les municipalités ont la possibilité d'offrir le choix d'un **vote préférentiel** afin d'élire les conseillères/conseillers municipaux. La ville de London sera la première municipalité de la province à changer leur méthode de scrutin pour celle-ci, dès les élections municipales de 2018.

Un bulletin de vote est invalidé par la **scrutatrice/le scrutateur** s'il n'est pas correctement marqué. C'est ce qu'on appelle un **bulletin de vote rejeté**. Par exemple, un bulletin de vote sera rejeté si l'électrice/électeur a sélectionné plus de candidates/candidats que le nombre qui sera élu, ou encore si elle ou il a laissé son bulletin de vote sans marque. Dans le cas des élections municipales, une section (course électorale) du bulletin de vote peut être déclarée valide alors qu'une autre est invalidée.

La loi municipale de l'Ontario permet aux électrices/électeurs de **refuser** leur bulletin de vote. Pour refuser son bulletin de vote, les électrices/électeurs doivent informer le personnel électoral qu'ils refusent leur droit de vote lorsqu'ils reçoivent leur bulletin de vote. Ceci est une procédure publique qui doit se faire de vive voix. Le personnel électoral marquera alors « refusé » sur les documents électoraux et le bulletin de vote sera placé dans une enveloppe pour les **bulletins de vote refusés**.

QUESTIONS D'ENQUÊTE

À quoi ressemble le processus de vote dans ma municipalité ? Quels sont les obstacles auxquels les gens sont confrontés lorsqu'ils votent lors des élections ? Le vote est-il un devoir ou un choix ?

RÉSUMÉ

Le droit de vote vient avec la responsabilité de voter de manière informée et délibérée.

Dans cette leçon, les élèves exprimeront leurs opinions sur la participation au processus électoral en plus d'en apprendre davantage sur celles des autres. Ensuite, les élèves passeront en revue le processus électoral dans les élections municipales et scolaires en Ontario et les statistiques générales des élections de 2014. Les élèves répondent à un questionnaire sur le vote avant d'examiner les obstacles dont certaines personnes font face lorsqu'ils participent au processus électoral. Dans l'activité de consolidation des connaissances, les élèves classent en ordre d'importance une série d'obstacles liés à la motivation ou proposent une solution ou stratégie afin de les surmonter.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À l'issue de la leçon, les élèves pourront :

- déterminer l'importance de participer aux élections (Concepts de la pensée critique – importance civique et politique) ;
- décrire le processus électoral des élections municipales et scolaires de l'Ontario ;
- utiliser le processus d'enquête afin d'interpréter, analyser et évaluer les obstacles liés à la participation pour le processus électoral ;
- explorer les enjeux liés aux droits et responsabilités personnels et sociaux, en plus de développer l'attitude qui permet de favoriser l'engagement civique (Cadre d'orientation en éducation à la citoyenneté – Qualités personnelles).

RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE

- Je peux comprendre l'importance du vote lors d'une élection et les conséquences de ne pas voter ;
- Je comprends le processus électoral assez bien pour voter lors du programme du Vote étudiant ou pour partager avec une amie/un ami ou ma famille ;
- Je peux évaluer les obstacles liés à la participation au processus électoral et considérer ce qui peut influencer ma décision de voter dans le futur ;
- Je peux discuter des droits personnels et sociétaux, des responsabilités et de l'importance de participer dans ma communauté.

LIENS AVEC LE PROGRAMME-CADRE

CHV20 – Attentes

1. Utilisation du processus d'enquête : Utiliser le processus d'enquête ainsi que les concepts de la pensée critique en politique pour explorer divers enjeux liés au civisme et à la citoyenneté.
2. Développement des compétences transférables : Reconnaître l'utilité des compétences transférables développées par l'étude d'enjeux liés au civisme et à la citoyenneté dans la vie de tous les jours ainsi que les diverses possibilités de carrière faisant appel à une formation en politique.
- A2. Croyances et valeurs démocratiques : Analyser l'influence des croyances et des valeurs sur l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté au Canada et dans le monde.
- B1. Contributions civiques : Analyser les bienfaits et les motifs d'une variété de contributions civiques au Canada et dans le monde ainsi que leurs répercussions sur le bien commun.
- B2. Inclusion et participation : Déterminer la reconnaissance de divers points de vue, de croyances, de valeurs et de symboles dans sa communauté et au Canada.

CHV20 – Contenus d'apprentissage

- 1.1 Formuler différents types de questions pour orienter le processus d'enquête et explorer divers enjeux liés au civisme et à la citoyenneté.
- 2.2 Utiliser les connaissances acquises, les concepts de la pensée critique en politique et les habiletés développées par l'étude du civisme et de la citoyenneté pour mieux comprendre des enjeux politiques, économiques et sociaux actuels et pouvoir agir en citoyen ou citoyenne éclairé.
- A2.1 Analyser des enjeux civiques locaux et mondiaux en tenant compte des croyances et des valeurs démocratiques canadiennes.
- B1.2 Décrire une variété de contributions civiques à l'échelle locale, provinciale, nationale ou mondiale.
- B2.1 Analyser les croyances, les valeurs et les points de vue de divers groupes présents dans sa communauté et dans quelle mesure la diversité des perspectives de ses membres y sont valorisées de façon égale.

NEURONES EN ACTION

1. Posez la question suivante à votre classe : Si vous aviez 18 ans, voteriez-vous lors des prochaines élections municipales ? Pourquoi ?

Demandez aux élèves de partager leurs points de vue et opinions sur la participation électorale grâce à une discussion en classe.

2. Regardez la vidéo « Voter, c'est important! » (1: 47 min.) avec vos élèves afin de découvrir les différentes raisons pour lesquelles il est important de voter.

3. Ensuite, lancez une discussion en petits groupes ou avec l'ensemble des élèves. Questions :
 - Avec quelles opinions exprimées dans la vidéo êtes-vous le plus d'accord ?
 - Au fur et à mesure que vous complétez le Vote étudiant, votre opinion sur l'importance du vote a-t-elle changée ?
 - Quelles sont les conséquences si les personnes ne votent pas dans les élections ?

SUIVI

1. Grâce à une discussion en classe, demandez aux élèves de répondre aux questions suivantes.

- Avez-vous déjà voté pour quelque chose ? Comment est-ce que le vote avait été organisé ? Quel était le mode de scrutin ? (p. ex. le conseil étudiant, les conseillères-élèves/conseillers-élèves, la joueuse/le joueur par excellence, ou encore un concours en ligne).
- Selon vous, quels principes sont les plus importants lorsqu'un vote est coordonné ? (p. ex. assurer un vote juste et impartial, assurer que le scrutin soit secret et assurer que le public puisse faire confiance au processus).
- Pourquoi est-ce important de savoir comment voter ?

2. Au moyen des diapositives d'accompagnement et de l'information sur votre municipalité, découvrez certains des principaux aspects du processus électoral pour les élections municipales.

- Qui est responsable d'organiser des élections municipales ?
- Qui a le droit de voter lors des élections municipales ? En quoi est-ce différent des élections provinciales ?
- Qu'est-ce que la liste électorale ? Quels sont les avantages d'être sur la liste électorale avant le jour de l'élection ?
- Quel est le mode de scrutin utilisé par ma municipalité ?

3. Demandez aux élèves d'estimer la participation électorale lors des élections municipales de 2014. Ensuite, partagez les statistiques incluses ci-dessous de l'Association of Municipalities of Ontario (en anglais seulement).

- Le taux de participation électoral moyen est de 43.12% (selon les résultats de 389 sur 444 municipalités)
- Le plus haut taux de participation était de 86.63% - ville de Latchford
- Le plus faible taux de participation était de 15.81% – ville de Petawawa
- Tout le conseil municipal a été acclamé dans 18 municipalités
- Une portion du conseil municipal a été acclamée dans 3 municipalités

Discutez avec votre classe des questions suivantes : Êtes-vous surprise/surpris des statistiques sur la participation électorale ? Selon vous, quels sont les facteurs qui contribuent à une participation électorale élevée ou faible ? Comment vous sentiriez-vous si tout le conseil municipal était acclamé ou s'il n'y avait pas d'élection ?

4. Fournissez une copie de la fiche 7.1 à chaque élève et demandez-leur de répondre à chacune des questions le plus honnêtement possible. Ensuite, donnez-leur quelques minutes pour discuter de leurs réponses avec un partenaire.

5. Passez en revue les résultats clés des recherches sur le vote et les obstacles liés à la participation électorale grâce aux diapositives d'accompagnement.

- Le faible taux de participation électorale est une préoccupation à tous les niveaux d'élections au Canada depuis plusieurs décennies.
- Les jeunes électrices et électeurs votent moins que les électrices/électeurs plus âgés (en moyenne, la différence est de 20 %).
- Il existe plusieurs obstacles liés au vote, dont des obstacles liés à la motivation et à l'accessibilité. Les obstacles liés à la motivation sont les plus importants.
- Les obstacles liés à la motivation incluent l'intérêt politique et les connaissances politiques, la perception face à la participation au processus électoral du vote, le cynisme et un sens moins accru du devoir civique.
- Les obstacles liés à l'accès incluent un manque de connaissances en ce qui a trait à quand ou où voter, l'absence de cartes d'identité, des difficultés à se rendre à un bureau de scrutin et un manque d'habiletés langagières et de littératie.

6. Individuellement ou en groupes, demandez aux élèves de réfléchir sur le nombre de zéros qui ont été enregistrés dans le questionnaire sur le vote (fiche 7.1) et quels obstacles peuvent avoir une influence sur leur décision de voter dans le futur.

Activité additionnelle :

À l'aide de la fiche 7.1 demandez aux élèves de mener un sondage auprès d'un membre de leur famille ou une amie/ un ami et de discuter des différentes attitudes face au vote et à la politique.

CONSOLIDATION DES CONNAISSANCES

Lancez une discussion de clôture sur les obstacles liés à la participation au processus électoral ou demandez aux élèves d'écrire une réflexion en réponse à l'une des questions suivantes.

- Classez les sept obstacles sur la fiche 7.1 (1 étant l'obstacle empêchant le plus quelqu'un de voter et 7 étant l'obstacle empêchant le moins quelqu'un de voter). Expliquez votre classement.
- Choisissez l'une des barrières qui, selon vous, est la plus importante et déterminez les actions qui doivent être prises afin de surmonter ce défi.

Questions clés :

- Quelles sont les conditions intrinsèques à cet enjeu ? Qui est affecté et comment ? Pourquoi est-ce que cela arrive ?
- Quel est le rôle des individus, des groupes communautaires et des gouvernements ? Que peuvent-ils faire ?

ÉVALUATION

Le Coin des oratrices/orateurs

Dans cette activité, les élèves s'exercent à articuler différents points de vue sur le vote. Les élèves indiquent leur position, soit « voter est un choix » ou « voter est un devoir », pour ensuite fournir une déclaration qui appuie leur opinion. Les élèves se divisent en groupes de deux et, à tour de rôle, parlent, écoutent et prennent en note leurs discussions.

Partie 1 :

- Distribuez une copie de la « Fiche de réflexion » (fiche 7.2).
- Mettez les élèves en groupes de deux et assignez-leur le titre de partenaire A ou partenaire B.
- Demandez à toutes/tous les élèves dont le titre est partenaire A de préparer la «feuille de réflexion» pour la déclaration suivante : « Le vote est un choix ».
- Demandez à toutes/tous les élèves dont le titre est partenaire B de préparer la «feuille de réflexion» pour la déclaration suivante : « Le vote est un devoir ».
- Demandez à toutes/tous les élèves dont le titre est partenaire A d'exprimer leur opinion sur le sujet au partenaire B.
- Demandez aux élèves d'écouter attentivement les idées de leurs partenaires et d'utiliser la feuille de réflexion pour prendre en note les idées de leurs partenaires au dos de leur fiche de réflexion.
- Surveillez les discussions des élèves en circulant parmi les groupes.
- Commentez le processus de manière constructive
- Demandez aux partenaires d'inverser leurs rôles et de répéter le processus.

Partie 2 :

- Une fois que les deux partenaires ont partagé leurs positions, demandez à des volontaires de partager ce qu'elles/ils ont appris et leurs idées avec toute la classe.
- Accordez du temps pour une discussion en classe.

Partie 3 :

- Demandez aux petits groupes de partenaires de s'associer avec un ou deux autres groupes de partenaires.
- Demandez aux groupes de partager leur points de vue sur le vote comme un choix ou un devoir.
- Demandez aux groupes de prendre en note leurs idées sur des feuilles de papier ou au dos de leur fiche de réflexion.
- Discutez en classe de la déclaration avec laquelle ils sont le plus d'accord.

Note au personnel enseignant : Vous pouvez également débattre de l'énoncé suivant : « voter est un droit » ou « voter est une responsabilité ».